

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLE	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 10/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
	BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	BOBINEAU Joël	MERVENT	
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL	
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
	BAUDRY Yves	SERIGNE	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 01/10	BECOT Pascal	ST SULPICE EN PAREDS	
Total délégués présents : 29/64			
POUVOIRS	GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. CHOLLET Joël
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	à M.BOURNEL Paul
	GANDRIEU James	STE PEXINE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	à Mme DAVID Laetitia
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. BOULARD Stéphane
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	à M. BAUDRY Yves
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	à M. BECOT Pascal
Total représentés : 08/64			
Total présents et représentés : 37/64			

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - DELIB N°43/CS 17 JUIN 2024

Suite aux contrôles du SGC de Fontenay le Comte, il convient de rééquilibrer le budget de 517 042,74 €, en diminuant les dépenses d'investissement, il nous manque également des crédits budgétaires pour le remboursement d'un trop perçu de subvention.

Pour régulariser, il nous faut donc mouvement les comptes ci-après :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1322 (13) : Régions	3 500,00		
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & fr	-3 500,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-517 042,74		
	-517 042,74		
Total Dépenses		Total Recettes	
	-517 042,74		

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :
- Autorise le Président à effectuer les mouvements budgétaires cités ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER